

AGENCE POUR LA CREATION D'ENTREPRISES

- L'APCE est une **agence gouvernementale**
 - Créée en 1996, sa mission s'inscrit dans le prolongement de celle de l'ANCE lancée en 1979 à l'initiative de Raymond Barre, pour stimuler la création d'entreprises dans le secteur industriel.
 - Ses compétences ont été élargies à l'ensemble des secteurs d'activités pour tenir compte de l'évolution du tissu économique et social.
 - Elle est placée sous la tutelle du Ministre en charge des PME.
- Elle intervient auprès des créateurs et repreneurs, **en appui des réseaux** publics, parapublics et privés qui accompagnent les porteurs de projet sur le terrain pour :
 - Promouvoir l'idée et l'esprit d'entreprendre
 - Transmettre une information exhaustive et fiable sur le processus de création
 - Orienter les porteurs de projet vers les réseaux professionnels d'appui
 - Fournir à ces organismes les formations et outils nécessaires à un accompagnement de qualité
 - Suivre et analyser le processus de création
 - Elaborer des propositions aux pouvoirs publics pour contribuer à l'amélioration de l'environnement du créateur et du repreneur.
 - Assister les collectivités locales dans leur opérations de promotion de la création-reprise d'entreprises

Son organisation

Conseil de l'APCE

Le Conseil est source de propositions. Il définit la stratégie et les orientations de l'Agence. Il surveille leur mise en place. Il reçoit le rapport d'activité du directeur général et se prononce sur les comptes annuels et les rapports qui lui sont présentés.

Président : **Jean-Claude VOLOT**, Président-directeur-général du Groupe Dedienne

Président d'Honneur : **René RICOL**, Expert-comptable, Président du réseau TPE et de France Investissements

Direction générale de l'APCE

Le Directeur Général est chargé de la mise en œuvre de la stratégie et des orientations décidées par le conseil. Il établit le budget annuel de l'Agence. Le directeur général représente l'APCE dans ses rapports avec les tiers et dans tous les actes de la vie civile. Il est assisté d'un Directeur Général-Adjoint.

Directeur général : **Philippe MATHOT**

Directeur général-adjoint : **Michel VERNET**

Comité Synergies Réseaux

Animé par l'APCE, il regroupe les principales structures d'appui à la création-reprise d'entreprise. Il valorise les bonnes pratiques et propose des actions visant à assurer une meilleure efficacité de chacun des partenaires.

50 collaborateurs de l'APCE

Un réseau de partenaires de plus de 5000 experts de terrain

12 années au service de la création d'entreprises

L'APCE est présente au plus près des attentes des porteurs de projet (**créateurs, repreneurs, développeurs d'entreprises**)

- Elle **informe et diffuse** via son site internet www.apce.com
 - Des conseils et fiches pratiques pour formaliser leurs projets, orienter leurs démarches en France, en Europe ou à l'international ;
 - Une base documentaire actualisée donnant accès au détail des mesures gouvernementales en faveur des PME et des lois et réglementations en vigueur, à une synthèse d'actualité rapportée par la presse économique et entrepreneuriale, à un calendrier de manifestations et salons-événements organisés en région, à une webothèque.. ;
 - Des analyses de marchés statistiques et sectorielles ;
 - Des publications (lettres d'informations quotidiennes et bimensuelles, dossiers thématiques, fiches techniques et méthodologiques, ...) ;
 - Des outils techniques sécurisés facilitant la mise en ligne de leur projet et le développement d'un travail coopératif avec des experts de terrain;
 - Un carnet d'adresses de la création et reprise d'entreprises.
- Elle anime des blogs et des forums de créateurs-repreneurs, et met en ligne de nombreux **outils interactifs** destinés à faciliter la tâche des entrepreneurs.
- Elle **apporte** aux réseaux professionnels d'appui à la création, les outils et supports techniques nécessaires à leurs actions sur le terrain, et **forme leurs collaborateurs**.
- Elle est présente dans les salons professionnels des entrepreneurs et participe aux débats et réflexions des associations professionnelles et des collectivités territoriales qui concourent à la promotion de l'esprit d'entreprendre et à son développement .
- Elle anime dans le cadre de l'Observatoire des Pratiques Pédagogiques en Entrepreneuriat (OPPE), un programme visant à **inciter les jeunes à conduire des projets personnels** ou professionnels innovants et les préparer à la création d'entreprises.
- Elle est le **partenaire privilégié des collectivités** pour la mise en place de leurs politiques en faveur de l'entrepreneuriat.
- Son Observatoire alimente les réflexions des Pouvoirs Publics, pour lesquels elle est aussi une source de propositions et un instrument d'expérimentation.

L'APCE a :

- Enregistré **13,5 millions de visites** sur l'espace public de son site www.apce.com et plus de 300 000 sur l'espace professionnel ;
- Accueilli sur son site de 5,2 millions de visiteurs distincts, ce qui la place de très loin au premier rang des sites nationaux consacrés à la création-reprise (plus de 60% du marché national), et aux tous premiers rangs internationaux, pratiquement à égalité avec le site de la Small Business Administration américaine.
- Dispensé **10 300 heures** de formation ;
- Répondu spécifiquement à plus de **25 000 questions** posées par des créateurs d'entreprises ;
- Comptabilisé plus de **45 000 projets** en ligne sur le site soit le quart de la création d'entreprises sur l'année en France ;
- Enregistré **85 000 abonnés** à sa lettre bimensuelle et plus de **46 000 à sa lettre** quotidienne d'informations ;
- Diffusé **700 analyses et documents statistiques** thématiques, participé au chantier d'une dizaine d'études sur des thèmes d'actualité ;
- Signé **38 conventions** de partenariat avec des réseaux professionnels.
- Géré le site internet de la Région Nord Pas de Calais – jecree.com – et développé le site internet de la Région Ile de France – créersaboite.com –
- Concouru aux politiques d'animation économique de **54 collectivités locales**.